

## **L'écoblanchiment aux niveaux national et européen**

### **Commission de l'Environnement (version traduite)**

---

Le Parlement des Jeunes du Luxembourg se conçoit comme une instance de réflexion et de proposition. Il s'est donné pour mission d'analyser les principaux enjeux qui structurent le quotidien des jeunes ainsi que le développement durable de notre pays. À cet égard, la question de l'écoblanchiment prend de plus en plus d'importance, car cette pratique a un impact significatif à la fois sur la confiance des consommateurs et sur la crédibilité des modèles économiques durables.

Dans un contexte marqué par une multiplication des problèmes environnementaux et une prise de conscience accrue de la société en matière de durabilité, la demande de produits et de services « verts » a nettement augmenté. Parallèlement, de nombreuses entreprises tirent parti de cette évolution en qualifiant leurs produits ou leurs investissements de respectueux de l'environnement, sans que ces affirmations reposent sur des preuves suffisantes. Cette pratique entraîne non seulement une tromperie des consommateurs, mais elle fausse aussi la concurrence et détourne des ressources financières d'initiatives réellement durables.

Compte tenu de l'importance économique du Luxembourg en tant que place financière internationale et de la hausse du nombre de produits financiers axés sur la durabilité, le risque d'écoblanchiment est particulièrement élevé. Le manque de transparence, des définitions peu claires et des mécanismes de contrôle insuffisants compliquent la prise de décisions éclairées, tant pour les investisseurs que pour les consommateurs.

La Commission de l'Environnement du Parlement des Jeunes reconnaît l'urgence et la complexité de cette problématique. Il a décidé de faire de l'écoblanchiment un axe central de son travail. À ce titre, plusieurs questions essentielles se posent : de quelle manière la transparence peut-elle être améliorée ? Quelles mesures réglementaires sont nécessaires pour prévenir des pratiques trompeuses ? Et comment les entreprises, l'État et la société peuvent-ils contribuer ensemble à une transformation crédible et durable ?

La présente résolution vise à établir une base solide pour cette discussion et à élaborer des approches concrètes pour une gestion responsable des engagements en matière de durabilité.

**Le Parlement des Jeunes :**

- A. Profondément préoccupé par le constat que 59 % des entreprises européennes analysées par la Commission européenne n'ont pas fourni de preuves aisément accessibles pour étayer leurs performances environnementales<sup>1</sup>.
- B. Constatant que des termes comme « écologique », « durable » ou « respectueux de l'environnement » sont employés de façon floue dans 37 % des cas, sans qu'ils soient étayés par des preuves scientifiques accessibles. Cette situation s'explique par l'absence d'une législation nationale ou internationale appropriée visant à prévenir les définitions ESG trompeuses (ESG = environnement, social et gouvernance)<sup>1</sup>.
- C. Profondément préoccupé par le fait que les entreprises s'appuient sur des promesses de durabilité trompeuses et des labels de durabilité non contrôlés. De ce fait, elles contribuent, comme l'a souligné la Commission européenne, à une désinformation largement répandue des consommateurs<sup>42</sup>.
- D. Reconnaissant que, dans le cadre d'une action internationale, des membres de l'ICPEN (*International Consumer Protection and Enforcement Network*) ont à ce jour analysé près de 500 sites web faisant la promotion de produits et de services relevant de divers secteurs comme l'habillement, la cosmétique et l'alimentation. Il constate en outre que, sur près de 42 % de ces sites web, des pratiques qui peuvent être considérées comme potentiellement trompeuses et susceptibles d'enfreindre la législation en vigueur en matière de protection des consommateurs ont été observées.
- E. Constatant avec inquiétude les résultats de Greenpeace Luxembourg, qui indiquent que :

---

<sup>1</sup> [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip\\_21\\_269](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_21_269)

<sup>2</sup> <https://www.changeplasticforgood.com/articles/how-greenwashing-impacts-the-environment/>

<sup>3</sup> <https://www.infogreen.lu/les-soupcons-de-greenwashing-continuent-a-planer-sur-le-secteur-financier-21001.html#:~:text=Mais%20le%20succ%C3%A8s%20le%20plus,en%20mati%C3%A8re%20de%20finance%20durable.%20%C2%B>

<sup>4</sup> [https://environment.ec.europa.eu/topics/circular-economy/green-claims\\_en](https://environment.ec.europa.eu/topics/circular-economy/green-claims_en)

<sup>5</sup> <https://www.greenpeace.org/luxembourg/fr/en-report/11506/greenwashing-finance-sustainability-funds-fail-to-live-up-to-their-name/>

- a) De nombreux produits financiers présentés comme « durables » ne sont pas conformes à l'Accord de Paris et peuvent donc potentiellement induire en erreur les investisseurs et le public;
  - b) Il peut en résulter, à long terme, des risques systémiques pour la place financière au Luxembourg, notamment sous la forme de pertes de réputation, d'évaluations inexactes des actifs et d'une possible instabilité des marchés<sup>5, 8</sup>.
- F. Prenant en considération les accusations d'écoblanchiment formulées par Greenpeace à l'encontre du Fonds de compensation (FDC) luxembourgeois, notamment la divulgation sélective de données et le maintien d'investissements dans les combustibles fossiles, malgré des engagements publics en matière de durabilité, et y adhérant<sup>6,13</sup>.
- G. Prenant acte de la plainte contre le Fonds de compensation déposée par Greenpeace Luxembourg auprès de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Le FDC présente ses investissements comme plus durables qu'ils ne le sont en réalité, tout en continuant d'investir dans des entreprises dont les activités sont nocives pour le climat<sup>7</sup>.
- H. Alarmé par le nombre extrêmement élevé de « fonds orientés ESG », dont près de 5 200 au Luxembourg, qui ne dirigent guère plus de capitaux vers une économie véritablement durable que les fonds conventionnels. Une part significative des actifs du fonds continue en partie d'être investie dans des activités nocives pour le climat et l'environnement<sup>3, 5</sup>.
- I. Déplorant l'exploitation active des crédits carbone introduits par le Protocole de Kyoto, qui a pour conséquence que 90 % de ces crédits n'apportent aucun bénéfice écologique ni climatique<sup>9</sup>.
- J. Constatant que la demande croissante de produits d'investissement durables crée des incitations à formuler des promesses environnementales irréalistes. La commercialisation de produits durables devient progressivement une stratégie concurrentielle, comme c'est le cas, par exemple, pour les crédits, les banques et les cabinets d'avocats. Il en résulte une mauvaise allocation du capital et un

---

<sup>36</sup> <https://www.greenpeace.org/luxembourg/fr/communiques-de-presse/19873/greenpeace-denonce-le-greenwashing-du-fdc/>

<sup>7</sup> <https://www.greenpeace.org/luxembourg/fr/actualites/21018/greenpeace-luxembourg-files-oecd-complaint-against-sovereign-pension-fund-over-unsustainable-investments/>

<sup>8</sup> <https://www.greenpeace.org/luxembourg/de/presseerklarungen/11516/greenwashing-finance-nachhaltigkeitsfonds-werden-ihrem-namen-nicht-gerecht-2/>

<sup>9</sup> <https://www.carenews.com/carenews-info/news/l-antiseche-au-fait-c-est-quoi-les-credits-carbone>

détournement des investissements au détriment de projets véritablement durables<sup>10, 12</sup>.

- K. Alarmé par le manque de transparence et d'obligations de divulgation de données de durabilité ainsi que par le manque de mécanismes de contrôle. Cette situation entrave la prise de décision des investisseurs, faute de comparabilité équitable (« level playing field »), et les mécanismes de marché efficaces sont compromis<sup>11, 14</sup>.

#### **Le Parlement des Jeunes :**

1. Appelle à l'introduction de nouvelles dispositions ainsi qu'au développement des dispositions existantes qui obligent les entreprises à fournir des preuves et à indiquer les sources de leurs dépenses environnementales<sup>1</sup>.
2. Souligne la nécessité d'établir des critères clairs et scientifiquement fondés pour l'utilisation de termes tels qu'« écologique », « durable » et « respectueux de l'environnement ». Les entreprises ne devraient être autorisées à formuler de telles affirmations que si elles sont étayées par des données vérifiables de manière indépendante et des méthodes transparentes. Il appelle en outre la communauté européenne à instaurer un cadre juridique global contraignant qui définit des définitions ESG claires, des obligations transparentes en matière de divulgation et des mécanismes de contrôle indépendants, afin de prévenir les allégations de durabilité trompeuses à l'échelle mondiale<sup>4, 11, 12, 14, 15</sup>.
3. Exige la clarification et la coordination de normes et de labels harmonisés dans le domaine de la commercialisation de produits et de la publicité, afin de garantir que les consommateurs ne soient à l'avenir confrontés qu'à des allégations écologiques claires, vérifiables et scientifiquement fondées<sup>4</sup>.
4. Souligne l'importance de mesures sélectionnées avec soin, mais plus strictes à l'encontre des entreprises qui pratiquent l'écoblanchiment et demande, par conséquent :
  - a) L'introduction de sanctions financières progressives, fondées sur le chiffre d'affaires annuel de l'entreprise, afin de garantir un effet dissuasif;
  - b) La possibilité d'imposer des sanctions supplémentaires en cas de violations répétées, telles que des amendes supplémentaires ou des restrictions temporaires à l'accès au marché<sup>1</sup>.
5. Appelle les autorités nationales, à savoir le ministère de l'Environnement et la CSSF, à introduire des normes de contrôle et de transparence plus strictes pour les produits

financiers commercialisés comme « durables ». L'objectif est de garantir leur compatibilité avec les objectifs de l'Accord de Paris. Parallèlement, les risques climatiques en hausse doivent être pris en compte dans l'évaluation et la régulation. Le Parlement des Jeunes propose, entre autres:

- a. D'imposer un seuil minimal d'investissements verts dans la valeur nette d'inventaire totale des produits financiers et des fonds d'investissement, afin qu'ils puissent être qualifiés de « verts »;
- b. De mettre en place une exclusion stricte de certaines activités telles que l'exploitation d'hydrocarbures, le commerce d'armes ou les entreprises commerciales portant atteinte au respect des droits de l'homme<sup>5, 10</sup>.

6. Souligne l'importance :

- a. D'un renforcement des stratégies d'investissement transparentes, vérifiables et sans combustibles fossiles, comme le propose Greenpeace;
- b. Des ambitions de développement durable crédibles, car elles ne sont pertinentes que si les fonds de pension publics divulguent complètement leurs investissements et se désengagent systématiquement des entreprises dont les activités sont nuisibles pour le climat, comme l'exige explicitement la plainte de Greenpeace Luxembourg déposée auprès du Point de contact national de l'OCDE<sup>6, 7, 13</sup>.

7. Appelle l'État à instaurer un délai spécifique que les entreprises doivent respecter pour être reconnues légalement comme fonds ESG valide. Le délai dépend de la taille de la structure selon le Code de commerce (HGB) (classification des sociétés de capitaux en microentreprises, petites, moyennes et grandes entreprises, sur la base du total du bilan, du chiffre d'affaires et du nombre de salariés), afin d'éviter l'utilisation abusive du titre<sup>11</sup>.

8. Souligne que le simple étiquetage ESG, sans critères stricts ni mécanismes d'exclusion transparents, ne suffit pas à orienter efficacement les capitaux vers des activités économiques durables, comme le souligne l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)<sup>10, 14</sup>.

<sup>410</sup><https://www.ccsenet.org/journal/index.php/ibr/article/view/31502>,  
<https://www.cssf.lu/de/2024/11/greenwashing-bei-nachhaltigen-finanzenprodukten-wachsamkeit-ist-geboten-die-cssf-informiert-auf-www-letzfin-lu/>

<sup>11</sup><https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0275531924004148>

<sup>12</sup><https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/1086026615575332>

<sup>13</sup><https://www.worx.lu/finanzplatz-offener-brief-gegen-greenwashing/>

<sup>14</sup><https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1057521925005228>

<sup>15</sup><https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/20430795.2015.1118917>

9. Met en évidence que les instruments climatiques fondés sur le marché ne peuvent contribuer efficacement à la protection du climat que si leur intégrité est garantie et que les crédits douteux sont exclus de manière systématique. Les analyses des chercheurs de l'Öko-Institut et de la Commission européenne sur la faible efficacité environnementale d'une grande partie des crédits Kyoto le démontrent<sup>9</sup>.
10. Recommande à l'État de continuer à investir dans la sensibilisation de la société et rappelle que, sans normes claires et critères de durabilité vérifiables, le risque d'écoblanchiment systématique augmente. Cela détourne des flux financiers de projets de transformation réellement efficaces, comme le souligne la Commission européenne dans son analyse des allégations de durabilité trompeuses dans le secteur financier<sup>1, 10</sup>.
11. Demande que la place financière au Luxembourg introduise des obligations contraignantes en termes de transparence et de preuve pour les produits financiers durables, si bien que les banques et les fonds doivent prouver clairement que leurs investissements dits « verts » financent effectivement des projets durables. Cela doit être garanti par un contrôle indépendant et des sanctions en cas de manquement<sup>3, 14</sup>.

L'écoblanchiment n'est pas un problème abstrait, mais influence concrètement notre manière de consommer et d'investir, ainsi que nos choix lorsqu'il s'agit de faire confiance à des entreprises. Si la durabilité n'est plus qu'un mot vide de sens, elle perd sa valeur intrinsèque, une situation qu'il convient d'éviter.

Dans un pays comme le Luxembourg, qui est un acteur clé du système financier international, nous avons une responsabilité particulière. Il ne s'agit pas seulement de mettre en place des règles, mais aussi de restaurer la crédibilité et de la préserver durablement. La transparence, des normes claires et une communication sincère ne sont pas des exceptions, mais le fondement de tout le reste.

Dans le même temps, la solution ne se trouve pas uniquement du côté de la politique ou des entreprises. En tant que société, nous exerçons aussi une influence par les décisions que nous prenons et les attentes que nous formulons. Lorsque les promesses de durabilité sont remises en question et que les efforts authentiques sont reconnus, un cadre émerge dans lequel l'écoblanchiment a moins de place.

En fin de compte, il s'agit de rétablir la confiance et de s'assurer que la durabilité est plus qu'une simple réputation. Ce n'est qu'ainsi que la transition vers une économie véritablement durable peut réussir, étape par étape, de façon transparente et honnête.